



Le 19 décembre 2007,

Réforme de l'OCM¹ vin

Soulagement mais appel à la vigilance des vins d'appellation d'origine

Les vins d'appellation d'origine accueillent avec soulagement la décision des ministres de l'agriculture européens de reconduire le régime actuel d'encadrement des plantations jusqu'à la fin de l'année 2018.

Ils prennent acte également de la clause de rendez-vous que les ministres ont donné à la Commission européenne, en lui demandant de rédiger un rapport à mi-parcours sur l'application de la réforme. « Ce rapport doit être l'occasion de discuter la prolongation du régime au-delà de cette date », précise Christian Paly, Président de CNAOC².

La maîtrise du potentiel de production constitue l'un des piliers de la réussite des vins d'appellation d'origine. Ces derniers avaient averti du danger qu'une libéralisation des droits de plantation, à travers la possibilité donnée à tout un chacun de planter dans ou à côté des espaces réservés aux appellations d'origine, représentait dans leur secteur : surproduction, risque de détournement de la notoriété des appellations, affaiblissement du contrôle et de la qualité des produits.

Néanmoins, les vins d'appellation d'origine ne cachent pas leur déception devant une nouvelle OCM dont le caractère offensif fait cruellement défaut. Ils redoutent qu'à travers la gestion des crédits communautaires par les Etats membres eux-mêmes, et la décision de rendre à nouveau éligibles aux aides des mesures défensives (distillation, etc.), la politique européenne viticole débouche, comme la précédente, sur un repli sur soi.

« Derrière les objectifs affichés d'engager la viticulture dans une politique de développement et de reconquête des marchés, l'OCM risque de concourir au financement d'opérations essentiellement passives, qui n'apporteront aucune valeur ajoutée à la filière », ajoute Christian Paly.

Les producteurs de vins d'appellation déplorent enfin la faiblesse des moyens consacrés à la promotion – qui se focalise sur les marchés des pays tiers – et regrettent la suppression d'un pourcentage minimum des aides communautaires affectées à cette politique. Quant à la promotion sur le marché intérieur, lequel ne représente pas moins de 75 % du marché mondial, les Ministres n'ont pas jugé bon de lui accorder des fonds.

Les vins d'appellations d'origine estiment que l'Union européenne a manqué d'audace dans cette réforme et que la nouvelle OCM risque de déboucher sur les mêmes échecs que l'actuelle. Ils appellent tous les ministres et les autres professionnels à la vigilance pour veiller à un redéploiement effectif des moyens au profit d'une politique de promotion et de reconquête des marchés.

¹ Organisation commune de marché

² Confédération nationale des producteurs de vin et eaux-de-vie de vin à appellations d'origine contrôlées